

DONNÉES SYNTHÉTIQUES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE BUDGETS PRIMITIFS 2025

Selon l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales. Les montants présentés sont arrondis à l'euro.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2025 du budget principal de la communauté de communes du Pays bigouden sud s'équilibre à 30,9 millions d'euros en section de fonctionnement et à 17 millions d'euros en section d'investissement. L'autofinancement prévisionnel est attendu pour 7,3 millions d'euros. Le conseil communautaire a affecté le résultat 2024 à hauteur de 598 939,65 € en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068).

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 « charges à caractère général »

Budget total 2024	Réalisé 2024	Budget primitif 2025
2 971 500 €	2 372 274 €	3 769 450 €

Après des années 2022 et 2023 synonymes de forte inflation, le rythme s'est ralenti en 2024. Pour 2025, l'augmentation tient compte des opérations de déconstruction d'habitation sur le secteur de Lehan (300 k€), de la réalisation d'études plans-guide (210 k€), de la réalisation d'études relatives aux mobilités (371 k€) et davantage de frais liés aux travaux de confortement dunaire (+71 k€ par rapport au budget 2024).

Chapitre 012 « charges de personnel »

Budget total 2024	Réalisé 2024	Budget primitif 2025
8 000 000 €	7 817 133 €	8 550 000 €

Pour 2025, les prévisions tiennent compte de l'effet report paie à hauteur de 150 k€ (année complète des évolutions actées en 2024), des mesures exogènes (hausse des cotisations CNRACL, URSSAF et d'assurance statutaire notamment) pour 150 k€ et des projections sur l'organisation des services.

Chapitre 014 « atténuations de produits »

Budget total 2024	Réalisé 2024	Budget primitif 2025
6 617 501 €	6 615 687 €	6 504 481 €

Ce chapitre retrace la participation de la CCPBS au fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR¹) pour 5,2 M€ afin de neutraliser la réforme de la taxe professionnelle depuis 2010. On y retrouve également les attributions de compensation sur la base de la commission locale d'évaluation des charges transférées (Clect) du 25 février 2025.

Chapitre 65 « autres charges de gestion courante »

Budget total 2024	Réalisé 2024	Budget primitif 2025
2 907 284 €	€	3 065 994 €

Le chapitre 65 tient compte du nouveau montant de contribution financière au syndicat mixte des ports de pêche et plaisance de Cornouaille à hauteur de 508 k€ (contre 112 k€ en 2024). Les subventions d'équilibre aux budgets annexes se décomposent ainsi : 70 k€ pour l'aménagement des zones d'activités, 80 k€ pour les déchets et 185 k€ pour le portage de repas. Enfin 67 k€ sont fléchés pour la contribution au SIOCA destinée à la mise en œuvre du pacte territorial France Renov.

Chapitre 66 « charges financières »

Budget total 2024	Réalisé 2024	Budget primitif 2025
220 000 €	199 930 €	235 000 €

Ce chapitre correspond aux intérêts payés sur le remboursement de la dette.

Chapitre 67 « charges exceptionnelles »

Budget total 2024	Réalisé 2024	Budget primitif 2025
232 981 €	222 027 €	15 000 €

Ce chapitre retrace les annulations de titres émis avant 2025. À noter qu'en 2024 une régularisation est intervenue au titre d'un contentieux sur la construction du stade bigouden à hauteur de 221 k€.

Chapitre 68 « provisions »

Budget total 2024	Réalisé 2024	Budget primitif 2025
240 981 €	223 533 €	20 000 €

Des provisions peuvent être constatées pour risques et charges. En 2024, sur avis du comptable public, une provision de 2 552 € a été passée pour anticiper d'éventuels impayés sur des titres qui demeureraient en attente de recouvrement. Par ailleurs, considérant l'émission d'un nouveau

¹ Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leurs groupements institué après la suppression de la taxe professionnelle en 2010. Il permet à chaque collectivité territoriale de disposer d'un niveau de ressources identique avant et après la suppression de cet impôt. Les collectivités territoriales qui auraient été surcompensées par le nouveau panier de ressources institué après la suppression de la taxe professionnelle (cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, etc.) sont prélevées au profit des collectivités territoriales qui auraient été sous-compensées.

titre de recettes relatif au contentieux du stade, une nouvelle provision a été constatée pour 221 k€.

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 « produits des services »

Budget total 2024	Réalisé 2024	Budget primitif 2025
3 825 300 €	3 736 313 €	3 955 640 €

Les produits des services sont composés pour l'essentiel de la refacturation des charges de personnel aux budgets annexes, des recettes des équipements sportifs, etc.

Chapitres 73 et 731 « impôts et taxes »

Budget total 2024	Réalisé 2024	Budget primitif 2025
16 017 250 €	17 768 855 €	17 993 804 €

Taux et produits de fiscalité locale votés pour l'année 2025 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,50 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 2,35 % ;
- taxe d'habitation : 12,54 % ;
- cotisation foncière des entreprises : 24,61 % ;
- taxe Gemapi : 750 000 € ;
- taxe de séjour : 940 000 €.

Chapitre 74 « dotations, subventions et participations »

Budget total 2024	Réalisé 2024	Budget primitif 2025
2 438 904 €	2 837 514 €	2 480 758 €

Au sein du chapitre 74, la principale ressource est la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour un montant total de 2 126 000 € (+7,24 % par rapport à 2024). La variation de la DGF s'explique par la fin de l'écêtement lié à la réforme des indicateurs financiers retenus pour sa répartition.

Chapitre 75 « autres produits de gestion courante »

Budget total 2024	Réalisé 2024	Budget primitif 2025
271 531 €	336 145 €	53 550 €

Les autres produits de gestion courante sont les loyers perçus pour les locaux destinés aux acteurs économiques (commerce de Tréméoc et local de Ti Boutic) ainsi que les redevances pour occupation des terrains du Conservatoire du littoral. Lors de l'année 2024, il y a eu également 221 k€ de produits exceptionnels lié au contentieux relatif à la construction du stade bigouden (nb : mentionné dans les chapitres 67 et 68 préalablement).

Section d'investissement

Chapitre 20 « immobilisations incorporelles »

Budget total 2024	Réalisé 2024	Budget primitif 2025
482 556 €	83 242 €	991 533 €

On y retrouve principalement la poursuite du PLUiH à hauteur de 458 k€.

Chapitre 204 « subventions d'équipements »

Budget total 2024	Réalisé 2024	Budget primitif 2025
5 273 752 €	2 054 873 €	5 392 954 €

Les subventions d'équipement concernent la participation au déploiement du très haut débit (2,2 M€), les subventions au syndicat mixte des ports de pêche et de plaisance de Cornouaille (203 k€), les aides à l'habitat (544 k€), la participation au renouvellement de la scénographie d'Haliotika (162 k€), les pass commerce et artisanat ou encore les aides à l'installation agricole (164 k€).

Chapitre 21 « immobilisations corporelles »

Budget total 2024	Réalisé 2024	Budget primitif 2025
2 732 353 €	1 156 392 €	2 304 150 €

Le budget 2025 du chapitre 21 est composé d'acquisitions de biens (en lien avec la maîtrise du foncier et la Gemapi), de véhicules, de matériels informatiques pour les services, d'équipements pour le stade bigouden, d'installations sur le parc aquatique, d'outillages techniques, d'équipements pour la déclinaison du schéma vélo et d'autres divers matériels.

Chapitre 23 « immobilisations en cours »

Budget total 2024	Réalisé 2024	Budget primitif 2025
4 882 180 €	3 562 319 €	4 350 438 €

En 2025, la communauté de communes va poursuivre son programme de travaux parmi lesquels : la réhabilitation de Tronoën, la maison France service et de l'économie, les opérations liées à la déclinaison du PAPI (programme d'actions et de prévention des inondations), la construction de deux micro-crèches, ou encore l'agencement des bureaux d'information touristique.

Du côté des recettes, on retrouve :

- reversement de la taxe d'aménagement : 15 000 € ;
- fonds de compensation de la TVA : 500 000 € ;
- affectation du résultat de fonctionnement 2024 en réserve : 598 940 € ;
- subventions d'investissement reçues : 2 878 075 € ;
- solde de la subvention pour l'élimination de la décharge de la Torche : 143 995 € ;
- recours à l'emprunt : 3 895 337 €.

BUDGETS ANNEXES

Budget déchets

	Budget total 2024	Dépenses réalisées en 2024	Budget primitif 2025
Fonctionnement	8 143 124 €	7 430 482 €	8 133 862 €
Investissement	553 586 €	109 241 €	880 738 €

Ce budget annexe existe depuis le 1^{er} janvier 2023, auparavant la compétence déchets était comptabilisée dans le budget principal de la collectivité.

Pour 2025, les dépenses de fonctionnement tiennent compte des actualisations de prix des marchés de traitement des déchets. Les charges de personnel mobilisé sur ces services sont estimées à 2,2 millions d'euros. À noter que depuis 2024 les charges relatives aux agents mobilisés pour le service de portage de repas sont supportées par le budget « portage de repas ». La contribution au syndicat Valcor est aussi revue à la hausse au chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

Le financement de la compétence est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont le taux est maintenu à 9,62%, la redevance spéciale pour la collecte des professionnels, les soutiens des éco-organismes et la revente de matériaux collectés en déchèterie.

Du côté des investissements, il est prévu :

- l'acquisition d'une benne à ordures ménagères, d'un camion-grue et d'un camion à hayon (compte 21828) pour un total de 683 500 € ;
- le renouvellement d'équipements de collecte (compte 2158) pour des colonnes, bacs et autres caissons à hauteur de 180 000 € ;
- des matériels divers (compte 2188) pour 17 238 €.

Budget portage de repas

	Budget total 2024	Dépenses réalisées en 2024	Budget primitif 2025
Fonctionnement	1 103 870 €	1 073 477 €	1 093 210 €
Investissement	73 695 €	42 571 €	46 750 €

Le budget primitif 2025 du service de portage de repas à domicile est construit sur une projection de 88 000 repas livrés en 2025. De plus, le service devra s'acquitter d'une régularisation à l'issue de l'assemblée générale du GCMS pour tenir compte du coût réel des repas. Comme en 2024, cette régularisation est estimée à 37 800 € pour 2025. Du côté des dépenses, les charges d'entretien du parc de véhicules ont diminué en 2024 après une forte hausse en 2023. C'est pourquoi les crédits correspondants sont évalués à 17,5 k€. Pour les recettes, les tarifs ont été actualisés en 2023. Néanmoins ce budget nécessiterait une subvention d'équilibre potentielle de 185 160 € en 2025.

Budget Clic du pays bigouden

	Budget total 2024	Dépenses réalisées en 2024	Budget primitif 2025
Fonctionnement	143 519 €	132 654 €	155 457 €
Investissement	12 901 €	8 490 €	9 282 €

Le budget annexe du Clic est composé principalement des charges de personnel pour les coordinatrices de parcours et la personne en charge de leur encadrement. Ce budget est financé par les communautés de communes bigoudènes et le conseil départemental du Finistère. L'évolution entre les charges réalisées en 2024 et les prévisions 2025 s'explique par la valorisation du coût de mobilisation des services supports de la CCPBS.

Budget eau potable

	Budget total 2024	Dépenses réalisées en 2024	Budget primitif 2025
Fonctionnement	2 645 300 €	1 940 112 €	2 745 800 €
Investissement	8 474 167 €	4 118 938 €	7 881 436 €

Le budget primitif 2025 du service eau potable intègre les investissements suivants :

- renouvellement et extension des réseaux : 3 291 488 € ;
- bâches de stockage : 1 945 000 € ;
- passe à poisson au niveau du barrage du Moulin neuf : 580 695 € ;
- travaux sur le barrage du Moulin neuf : 32 000 € ;
- travaux sur château d'eau et usine de Bringall : 172 066 €.

Le financement de la compétence se fait par la surtaxe perçue sur le contrat de délégation de service public (2 600 000 €). L'autofinancement prévisionnel se chiffre à 626 145 € et le recours potentiel à l'emprunt est de 4 659 399 €.

Budget assainissement collectif

	Budget total 2024	Dépenses réalisées en 2024	Budget primitif 2025
Fonctionnement	3 739 115 €	3 464 710 €	3 526 600 €
Investissement	7 983 186 €	5 494 540 €	6 112 025 €

L'année 2025 intègre la restitution du schéma directeur d'assainissement (solde de 51 800 €) et de travaux de réhabilitation des réseaux et des postes de relevage (3 475 838 €). En parallèle le recours potentiel à l'emprunt est de 2 393 919 €.

Budget SPANC

	Budget total 2024	Dépenses réalisées en 2024	Budget primitif 2025
Fonctionnement	144 500 €	126 359 €	146 846 €
Investissement	2 219 €	0 €	14 969 €

Après avoir externalisé les prestations de contrôles des installations d'assainissement non-collectif, la collectivité expérimente un fonctionnement en régie. Les charges sont principalement composées des coûts de gestion du logiciel du service (5 000 €) et des charges de personnel de la collectivité (124 146 €). En parallèle les recettes des contrôles sont estimées à 137 200 €. Le budget primitif 2025 reprend également un excédent de fonctionnement reporté de 9 646 €.

Budget aménagement des zones d'activités

	Budget total 2024	Dépenses réalisées en 2024	Budget primitif 2025
Fonctionnement	4 352 239 €	2 250 098 €	3 809 510 €
Investissement	5 060 914 €	2 075 668 €	4 504 357 €

Ce budget annexe est destiné aux opérations d'aménagement des zones d'activités. Les charges d'entretien des zones sont quant à elles intégrées au budget principal de la collectivité.

Les prévisions 2024 se décomposent ainsi :

- ZA de Hent Croas : 16 000 € de travaux de finition après des divisions de parcelles ;
- ZA de Kerargont : 200 000 € d'acquisitions de terrains et 75 000 € de maîtrise d'œuvre ;
- ZA de Penareun : 42 000 € de travaux (voirie notamment) ;
- ZA de Toul Car Bras : 5 000 € de division parcellaire.

Des ventes sont attendues pour 31 k€ sur la zone de Séquer Névez 2, 148,5 k€ sur la zone de Toul Car Bras et 25 k€ sur la zone de Ti Boutic.